PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2026 à 19 h 30

Vidéo accessible sur le site Internet de la Ville

Etaient présents :

MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, GOUJON, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, DESNOUX, JAHAN, RICHET, FANDANT, MARCHAND, LOUVEAU, TIEURCELIN, RUTARD, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, DEZE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, MASSON, GONNEL

Mairie de Ballan-Miré
12 place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 80 10 00

M. le Maire fait l'appel des élus pour vérifier le quorum.

Mme Brigitte DONNEAU est désignée secrétaire de séance.

Introduction de M. le Maire :

« Vous avez vu que derrière moi ou derrière un certain nombre d'élus, nous ne sommes pas seuls puisque nous sommes heureux d'accueillir une délégation des élèves de 3ème du Collège René Cassin qui sont partis en voyage en Pologne. Je salue également leurs professeurs, Mme SIMONIN, M. BACH et Mme LOUVEAU ; je devrais dire Mme BOTHEREAU plutôt, puisqu'elle change de casquette, on est au collège, vous la reconnaîtrez puisqu'il s'agit de Mme LOUVEAU. On est très heureux de vous accueillir. Je vous donnerai la parole dans un instant.

Pourquoi cette présence ? Puisque nous avons souhaité soutenir le voyage en Pologne, puisque nous avons collectivement voté une subvention pour aider au financement de ce voyage et faire en sorte que les familles payent le moins possible. Nous avons donc voté une subvention de 4 250 €uros. Il nous a semblé intéressant d'avoir un retour de ce voyage en compagnie des jeunes collégiens. Moi, je sais déjà que cela s'est très bien passé. On aura l'occasion d'y revenir dans un instant.

Avant cela, quelques mots habituels d'introduction.

Je vous avais indiqué lors du précédent Conseil municipal qu'on avait accueilli l'artiste lituanien Saulius SAVICKAS en France. Il a ouvert son atelier en fait du 23 au 28 mai à la Closerie de la Fuye. Je vous rappelle qu'il a fait une œuvre d'art que nous aurons l'occasion d'inaugurer lors des Journées européennes du Patrimoine. En tous cas, ces portes ouvertes ont permis à plusieurs personnes de découvrir en avant-première l'œuvre qui sera donc inaugurée et d'échanger surtout avec l'artiste. Je pense que ces échanges ont été très intéressants.

Une belle initiative, l'exposition « Mille chemins de poésie » (cette fois-ci, ce ne sont pas les élèves de 3ème mais ceux de 5ème du Collège René Cassin) qui s'est tenue le mercredi 3 juin à La Parenthèse. On a souhaité aussi ouvrir et permettre aux jeunes d'exposer à La Parenthèse. Donc, les enfants de 5ème du Collège nous ont proposé une exposition autour de leurs travaux de poésie, présentant des boîtes à lire, à ressentir et à imaginer. En ouvrant chaque boîte, on découvrait des textes poétiques que les élèves ont écrits, en classe ou en forêt. Cela parle de voyages réels ou rêvés, d'automne et de sensations. Un très beau travail.

D'autres enfants étaient à l'honneur à La Parenthèse, le 3 juin, puisque les enfants des classes de CM1 se sont produits sur les planches de La Parenthèse. Cette représentation est le résultat d'un travail fait avec les enseignants et M. PETITSIGNE, animateur des ateliers théâtre.

Le 9 juin, deuxième soirée théâtre à La Parenthèse, cette fois avec les CE2. Toujours de belles représentations et toujours grâce au professeur et à M. PETITSIGNE.

En matière de Culture, le 4 juin, nous avons pu assister à la projection de "Juste une illusion", une comédie dramatique qui nous replonge dans une famille de banlieue parisienne dans les années 80.

Et après la Culture, vient le Sport, comme d'habitude, avec la 5ème édition des Ballympiades, le dimanche 7 juin. Une vraie fête du sport avec un parcours de 29 ateliers permettant de pratiquer, je vais citer toutes les disciplines pour que l'on mesure bien le choix qui était offert : nous avons pu pratiquer du basket-ball, du tennis, du badminton, du twirling bâton, et j'en ai pris un dans la tête, du football, du golf, du roller, du tir à l'arc, de la gymnastique, du judo, du tennis de table, du disc golf, de la marche nordique, de l'éducation canine, du volley-ball, de la pétanque, du challenge de tir à corde, qui nous a fait perdre en ce qui me concerne, le défi Fresk, l'éduc sport pro et le taekwondo. Je n'ai oublié personne. Tout ça pour vous dire que c'était un beau succès qui a rassemblé plus de 100 équipes dans une très belle ambiance. Je voudrais remercier vraiment sincèrement l'OMSBM, son Président Sébastien GAUDRE, ainsi que Skander JALAL, en charge de l'organisation de ces Ballympiades. Merci également à Éric JEGO, délégué au Sport, qui a contribué à l'organisation de cet événement, suppléé le jour de l'événement par Natacha FANDANT avec beaucoup d'engagement et donc elle a même réussi à mettre en route le groupe électrogène avec l'aide, et je finirai par eux, des Services techniques.

Et surtout, je voudrais remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont impliqués toute la journée parce que, sans bénévoles, il n'y aurait pas eu de Ballympiades.
Sport encore, avec la Fête des familles à la Compagnie des Archers de BALLAN-MIRE, samedi dernier. Encore là, une belle journée, il y avait une bonne ambiance, je trouvais que tout le monde avait l'air heureux. Je voudrais donc féliciter le président Philippe PAPIN et son bureau pour l'organisation de cet événement. Et puis cela permet aussi de reféliciter Claudine et Damien qui ont été mis à l'honneur par le club pour les remercier de leur engagement.
Toujours en matière sportive, décidément, nous avons eu le plaisir avec plusieurs élus d'assister au Howard Hinton Seven. C'était la 29ème édition. Donc l'année prochaine, cela veut dire grosse, grosse édition. Je rappelle qu'il y a quelques années, le Howard Hinton se tenait à BALLAN-MIRE.
Et pour conclure sur le Sport, je voudrais saluer la belle performance de l'Etoile Ballanaise de Pétanque qui a décroché le titre de Championne de France triplette FSGT. Je voudrais donc féliciter les champions : Thierry DELAVAULT, Tony GROSSI et Cédric BEAU pour leur victoire.
Durant cette période, il y a eu aussi la 6ème édition de la Quinzaine du Développement durable, placée cette année sous le thème de l'alimentation. Nous l'avons lancée depuis les Jardins familiaux de la Butorderie, en présence du Président Francis PLATEAU et de nombreux jardiniers, ainsi que des enfants du CJB. Cette édition a connu de nombreux événements sur lesquels je ne vais pas revenir de manière exhaustive, mais bien sûr, nous avons eu, le 29 mai, notre marché bio et local et son village associatif. D'ailleurs, le même jour, à La Parenthèse, il y a eu un spectacle « Iceberg », une ode à la nature mêlant mime et théâtre gestuel conçu pour toute la famille. On a aussi distribué des composteurs, des récupérateurs d'eau de pluie. Une randonnée poussette a été organisée, le contrôle des vélos, une opération Brouette... Bref, de nombreuses animations aussi dans les écoles, parce que là c'est très important, et bien d'autres choses. Une édition que je dédicace naturellement et amicalement à Gilles DESCROIX, qui avait encore largement piloté, organisé la préparation dans le cadre de sa précédente délégation et qui a permis à Vincent LICHERON de prendre la main à cette occasion. C'est vraiment un très bel événement qui montre que BALLAN-MIRE avance, se transforme et montre l'exemple.
Peu de temps après la Quinzaine du Développement durable, nous sommes retournés visiter les jardins familiaux, comme chaque année, en présence de nombreux jardiniers, de leur Président Francis PLATEAU et de Vincent LICHERON. C'est toujours un plaisir de voir ces jardins remarquablement entretenus où poussent des fleurs et bien sûr des fruits et des légumes. Je voudrais remercier les jardiniers pour leur travail. A cette occasion, nous avons sensibilisé les jardiniers sur les récupérateurs d'eau dont certains étaient à l'air libre. Nous avons rappelé que le moustique tigre adorait ces coins d'eau et donc incité tous les jardiniers à couvrir leurs récupérateurs d'eau.
Tout cela me fait faire la transition avec la réunion importante qui s'est tenue le 4 juin dernier « Moustiques tigres, comment agir ? » pour présenter les bons gestes pour lutter contre les moustiques tigres en présence de spécialistes que je remercie à nouveau :
- Claudio LAZZARI, professeur émérite à l'Institut de recherche sur la biologie de l'insecte de l'université de TOURS ;
- Vincent FORAY, enseignant chercheur spécialisé sur les interactions entre les organismes et leur environnement au département de biologie animale et de génétique de l'université de TOURS ;
- Louise BELLAMY, conseillère au pôle santé environnement, service espèces invasives de Fredon Centre Val de Loire ;
- Anne PILLEBOUT de l'ARS.
Je voudrais naturellement remercier Serge FOUGERE qui a organisé cette réunion avec Anthony GARNIER des Services techniques, et qui a présenté les actions préventives menées par la Ville de BALAN-MIRE, comme l'utilisation de larvicide et des pièges.
Une question qui n'est pas sans rapport avec l'environnement, car le changement climatique en accentue l'ampleur, les sécheresses et leurs effets sur les maisons en zone argileuse : notre classement en zone catastrophe naturelle au titre de 2025 a été rejeté, malheureusement. C'est une mauvaise nouvelle contre laquelle la Commune va se pourvoir en justice. Nous allons faire appel de cette décision. Nous avons pour cela sollicité l'avocat de l'Association des Communes en zone argileuse et j'ai pour ma part écrit aux 12 personnes concernées qui s'étaient déclarées sur notre Commune pour les en informer.

Toujours dans la série des événements climatiques, il n'a échappé à personne qu'il fait chaud actuellement. À ce titre, nous sommes pleinement mobilisés pour affronter au mieux cet épisode climatique. Je ne vais pas vous détailler toutes les mesures, mais en tout cas, les investissements pris durant ces 3 dernières années montrent leur utilité. Je voudrais rappeler ici que nous avons équipé l'ensemble des écoles qui sont désormais dotées de climatisation dans des grandes salles pouvant accueillir les élèves pour se rafraîchir. Je voudrais préciser que nous avons également végétalisé les cours d'école, dont la végétalisation ne produit pas encore totalement les effets, mais qui, à terme, produiront leurs effets. Nous avons distribué 2 ventilateurs par classe pour l'ensemble des écoles et il y aura des repas froids servis également à la cantine. Donc, un ensemble de choses est fait pour les écoles, pour la petite enfance de la même façon. Et naturellement, nous avons activé notre plan Seniors puisque nous appelons les personnes qui s'étaient déclarées pour voir comment cela se passe. Le bilan est plutôt positif puisque les retours que j'ai eus des écoles m'indiquent que ça s'est bien passé.

De ce fait, à ce stade, nous faisons le choix de maintenir nos écoles ouvertes, ce qui permettra d'accueillir les enfants ; la Préfecture ou plutôt le DASEN ayant indiqué que les familles qui le souhaitent peuvent laisser leurs enfants à la maison. Mais en tout cas, en ce qui nous concerne, nous accueillerons les enfants.

Ceci étant dit, et sans transition, le 23 mai, une autre fête, celle des savoirs et des savoir-faire des habitants au Centre social Jules Verne a eu lieu. Un grand bravo encore à l'équipe du Centre social pour l'organisation de cet événement qui montre bien, s'il en était besoin, combien nous avons de savoir-faire à BALLAN-MIRE

Le 6 juin, nous avons assisté, c'est la période, à des beaux spectacles organisés par le Centre Jules Verne à La Parenthèse. Bravo à tous les danseurs, leurs professeurs, Angéline PERREVE et Jean Baptiste GANA, l'atelier d'écriture également, qui a écrit les textes des spectacles, et Alexis KASTELLER qui a organisé. Je crois qu'il y avait, pour les avoir vues, de nombreuses familles présentes et heureuses au sein de La Parenthèse

Toujours au registre des spectacles : cette fois, c'est celui de la MJC ou ceux de la MJC, puisque toute l'après-midi jusqu'au soir, il y a eu les spectacles de fin d'année. Il y en a eu pour tous les âges, de la musique, de la danse, du théâtre. Bref, des beaux spectacles de fin d'année qui montrent d'ailleurs tout le travail fait tout au long de l'année.

Nos jeunes ont aussi été actifs puisqu'on leur a remis, le 29 mai, leur permis Internet et piétons. Cela a été fait par la Gendarmerie de BALLAN-MIRE et concerne les élèves d'Hélène Boucher, 104 élèves de CM2 et 82 élèves de CE2 : les CM2, c'est le permis Internet et le CE2 ce sont les permis piétons. C'est un dispositif de l'Education nationale, en partenariat avec la Gendarmerie qui est, j'en suis certain, très utile et formateur, et permet aux élèves en amont de travailler avec leurs professeurs à partir de livrets. Ensuite, les gendarmes viennent faire un QCM qu'ils corrigent avec les élèves.

C'est aussi la saison des brocantes avec le 31 mai, celle organisée par Amitiés polonaises, avec plus de 200 exposants et de très nombreux visiteurs.

Dans notre ville, dynamique et agréable à vivre, des programmes immobiliers sortent de terre. J'insiste parce que ce n'est pas le cas partout d'ailleurs, et c'est pour cela que j'ai été très heureux de participer avec Laure JAVELOT, le 22 mai, à la pose de la première pierre, c'est un peu particulier parce que l'immeuble était sorti déjà, en partie, la pose de la première pierre du Clos Beauverger, réalisée par le groupe Gambetta. C'est le fruit d'un travail commun mené avec Gambetta pour faire en sorte que ce quartier de la gare, sur lequel nous travaillons à sa mutation, puisse avoir des constructions qui se font. C'est un immeuble qualitatif en R+2 qui est construit avec des logements traversants, c'était une de nos demandes, et/ou en double exposition. Des logements disposant tous d'espaces extérieurs privatifs, et c'est aussi avec un espace vert central séparant les deux bâtiments.

Ensuite, un événement qui se n'est pas déroulé à BALLAN-MIRE mais que je souhaite souligner, qui concerne un dispositif important puisqu'il s'agit du Centre d'Incendie et de Secours Sud Agglo qui intervient sur les Communes de JOUE-LES-TOURS, CHAMBRAY-LES-TOURS et BALLAN-MIRE, qui a fêté ses 25 ans, déjà, le 30 mai dernier. C'est un bel anniversaire en présence de nombreux anciens chefs du centre et du contrôleur général Dominique PORTENARD.

Cela nous a permis d'adresser un grand merci à tous les sapeurs-pompiers qui interviennent chaque jour dans nos Communes et aussi de découvrir le robot qui peut intervenir de façon autonome dans les incendies. D'ailleurs, c'est une nouveauté, c'est le seul centre à disposer de cet outil qui va rentrer en application.

Je voudrais également vous souligner une opération solidaire qui est d'ailleurs en cours du 5 juin au 20 juillet. C'est la grande collecte des téléphones. Deux points de collecte sont à disposition à BALLAN-MIRE : l'Hôtel de Ville et la Parenthèse. Cette opération menée par Ecosystem, l'éco-organisme agréé par l'État, permet de donner une seconde vie aux téléphones portables inutilisés, qu'ils soient anciens, récents, en panne ou en état de fonctionner.

Toujours dans le domaine de la solidarité, les 6 et 7 juin, c'était la collecte de la Banque alimentaire organisée par l'association Solidarité Aide Alimentaire. Un beau geste au service d'une cause hélas toujours d'actualité. Les Ballanais ont été généreux puisque la collecte s'est élevée à 845 kg sur 2 jours et demi, soit 80 kg de plus que l'an dernier.

Et puis, dans un tout autre registre, et c'est toujours une bonne nouvelle, un nouveau commerce s'est ouvert à BALLAN-MIRE. Je souhaite la bienvenue à Mélissa MARTIN qui a ouvert en mai le salon d'esthétique MH Beauty, rue du Général Leclerc.

Toujours dans le domaine du commerce, le Comptoir de Margaux a fêté sa première année d'activité, le week-end dernier. Donc je voudrais féliciter Alexandre et Emmanuelle pour leur activité.

Et autre événement dans le domaine économique : SCHRUB a fêté ses 60 ans. Donc très bon anniversaire à cette belle entreprise installée dans la zone économique de la Châtaigneraie.

Et décidément, nos entreprises ballanaises sont à l'honneur et dynamiques puisque nous avons partagé l'inauguration des nouveaux locaux de l'entreprise ballanaise IDQUATION, toujours dans la zone de la Châtaigneraie. IDQUATION est spécialisée dans le conseil et la formation dans le domaine de la sécurité au travail, des risques psychosociaux, des troubles musculo-squelettiques et aussi de la qualité de vie au travail. Une belle entreprise familiale que nous sommes heureux de compter parmi nous à BALLAN-MIRE.

Et je voudrais terminer avec les événements conviviaux par excellence que sont les fêtes des voisins. Là, nous sommes en pleine saison, saison haute, puisque c'est quand même un moyen formidable de créer du lien, de faire en sorte que les gens se connaissent, se rencontrent. Et j'ai toujours le plaisir de participer à celles auxquelles auquel je suis invité. Et la semaine dernière, c'était la rue des Chardonnerets. Merci aux habitants pour leur accueil chaleureux.

Voilà pour tout ce qui s'est passé en très peu de temps. Inutile de vous dire que les élus que nous sommes n'ont pas chômé ».

M. le Maire procède ensuite au vote du procès-verbal de la séance précédente, qui n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

M. le Maire laisse ensuite à parole à Mme BOTHEREAU :
Mme BOTHEREAU indique qu'elle est heureuse d'être présente ce soir avec quelques élèves qui ont participé à ce voyage à OSWIECIM dans le cadre d'un échange scolaire qui dure depuis 33 ans. Cet échange n'avait pas repris depuis le COVID, jusqu'à l'année dernière où les correspondants ont été accueillis à BALLAN-MIRE et cette année, c'était les élèves du Collège René Cassin qui se rendaient en Pologne.
Elle précise qu'en raison du contexte économique, ce voyage a été difficile à organiser et a amené le Collège à faire des demandes de subvention et la Mairie a soutenu ce voyage en votant une subvention de 4 250 €uros.
Elle précise que les Communes de SAVONNIERES et de DRUYE ont également participé, le collège étant un collège de secteur.
Mme BOTHEREAU souligne la qualité du voyage, l'excellente ambiance, ce que pourront également confirmer ses collègues professeurs ayant participé. L'accueil des Polonais a été parfait, également par le Maire d'OSWIECIM que les élèves ont pu rencontrer.

Diffusion du diaporama préparé par les élèves sur leur voyage.

Suite à cette présentation, des échanges ont lieu entre les élus et les jeunes du Collège (à retrouver sur la retransmission du Conseil municipal visible sur le site Internet de la Ville).

ORDRE DU JOUR

1- **Règlement Intérieur du Conseil municipal**

M. le Maire présente le projet de délibération en indiquant que le précédent Règlement intérieur a été repris du précédent en l'adaptant pour tenir compte des modifications législatives intervenues entre-temps et d'apporter des modifications jugées utiles pour le bon fonctionnement des séances du Conseil.
Il précise que le projet a été adressé à l'Opposition qui a fait des suggestions qui ont été discutées en Commission Finances, afin de trouver un compromis.
M. le Maire reprend quelques modifications apportées et laisse la parole à M. JANER pour un amendement :

Intervention de M. JANER :

> *« Merci Monsieur le Maire, Bonjour à tous.*
> *C'est donc un amendement qui est présenté avant le vote sur l'ensemble du Règlement intérieur sur lequel Nicolas BRICE s'exprimera. Il est motivé par une chose assez simple : l'éthique n'appartient pas qu'aux élus. C'est aussi et surtout l'affaire de l'ensemble des citoyens. Et je dirais même que c'est le lien qui structure la relation entre les élus et les citoyens. Par conséquent, il ne nous semble pas normal qu'un Comité d'éthique, donc dédié au respect de ces modalités-là, soit limité dans sa composition à 3 membres, 2 désignés par la Majorité et un par l'Opposition. Nous proposons donc d'inclure 2 Ballanais tirés au sort en leur laissant la possibilité de refuser cette désignation s'ils ne le souhaitent pas, pour respecter leur volonté. Et de cette manière, nous vous faisons une proposition concrète, je crois réaliste, qui permettrait de ne pas donner l'image d'un entre soi, et de donner l'image d'un Comité d'éthique qui soit véritablement ouvert sur l'ensemble des citoyens. C'est un amendement qui porte sur l'article 36 de ce Règlement intérieur relatif au Comité d'éthique. »*

M. le Maire répond que cette question a été débattue en Commission et confirme qu'un vote va avoir lieu mais le groupe Majorité votera contre car, si l'idée peut paraître séduisante de prime abord, c'est un engagement long pour un Ballanais qui serait désigné par hasard, qui demande une implication pour 6 ans. En outre, ce ne sont pas des élus qui siègent au Comité éthique, ce qui lui semble atténuer la portée du propose de M. JANER.
On ne peut pas non plus faire un parallèle avec un jury populaire, d'une autre nature et situé dans un autre espace-temps.

M. JANER remercie M. le Maire pour sa réponse et comprend son point de vue. Il indique qu'il souhaitait faire part de cet amendement suite aux concessions qu'il avait faites sur le Règlement intérieur. Parce que c'est le seul point sur lequel il lui semblait nécessaire de revenir. Il précise que, dans cet amendement, il indiquait que les personnes désignées avaient la possibilité de démissionner si elles ne souhaitaient plus en faire partie.

M. le Maire procède ensuite au vote sur cet amendement :
25 voix Contre
4 voix Pour
L'amendement est donc rejeté.

Intervention de M. BRICE :

> *« Bonsoir à toutes et à tous. Alors il faut savoir que nous saluons donc l'effort de concertation en amont de la présentation du Règlement intérieur ; nous n'avons eu effectivement pas gain de cause sur tout, mais on remarque que vous avez su aller dans notre sens sur certains aspects. La fin de la limitation des questions écrites notamment, et pour ces raisons, nous voterons pour. »*

M. le Maire répond qu'effectivement il y a eu un bel échange en Commissions. Quelques propositions ont été prises en compte et indique avoir fait preuve d'ouverture, ce Règlement étant le Règlement de tous les élus.

Vote :
Unanimité

2- **Création d'un Comité éthique et désignation de ses membres**

Mme PASQUIER présente le projet de délibération et indique les noms des personnes désignées :

- M. Didier KOENIG
- Mme Marlène LACROIX
- Mme Isabelle DE PINIEUX

Les élus référents seront :

- Mme Laëtitia PASQUIER
- M. Mathieu RICHET
- M. Nicolas BRICE

M. JANER indique qu'il avait déposé des amendements qui venaient en cohérence avec le premier mais qu'il retire.

Intervention de M. BRICE :

> *« Merci, Madame PASQUIER. Il va y avoir des répétitions par rapport à l'amendement, bien entendu, sur ma prise de parole. Mais ayant personnellement participé à la mise en place de ce comité éthique lors de la précédente mandature, je souhaite vous faire part de notre position. Sur cette délibération, nous sommes globalement en phase avec vous. Cependant, nous avons un point de désaccord qui porte principalement sur la composition retenue. Vous faites le choix d'un dispositif encadré avec deux Ballanais issus de la Majorité et un Ballanais issu de l'Opposition. Ce fonctionnement ne correspond pas à notre vision du comité éthique. Nous avions proposé une alternative simple et plus équilibrée, à savoir un tirage au sort parmi les Ballanais inscrits sur les listes électorales avec, et c'est la différence, possibilité de refus de leur part par rapport à l'amendement. Cette méthode permettait de s'affranchir d'une logique politique et de garantir une plus grande impartialité. Car l'enjeu est bien celui-ci, un comité éthique ne doit pas seulement être indépendant, il doit être également être perçu comme tel. Nous prenons acte de votre choix de ne pas faire évoluer ce dispositif, mais nous le regrettons. Il en limite, selon nous, la portée et la crédibilité. C'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit là d'une occasion manquée d'adresser un signal fort en matière d'exigence et de transparence de la vie politique. Cependant, et malgré ce désaccord, notre groupe votera pour cette délibération. »*

M. le Maire se félicite que les élus de l'Opposition signent la Charte, puisqu'ils valident cette délibération, ce qui est un progrès par rapport au mandat précédent. L'expérience montre que le comité éthique a bien fonctionné et que les rapports ont été intransigeants et que les élus qui en faisaient partie travaillaient objectivement. Il en profite d'ailleurs pour remercier les membres du précédent Comité éthique, Mme ZUBER, M. POUPIN et M. PY pour leur engagement et leur sérieux, ainsi que les élus qui les ont accompagnés : Mme PUYBAREAU, M. KOENIG et M. BRICE.
Il précise qu'il n'y a pas beaucoup de Communes qui ont créé ce dispositif. Tout n'est pas parfait mais l'objectif est de montrer la volonté des élus d'être exemplaires et d'offrir la possibilité de le vérifier, à l'heure où les politiques sont décriés, sauf au niveau local où la proximité avec les citoyens est primordiale.

Vote :
Unanimité

3- **Adoption de la Charte éthique et du protocole d'organisation du Comité éthique**

Mme PASQUIER présente le projet de délibération en indiquant que le texte présenté reprend les modalités d'organisation adoptées lors du précédent mandat, tout en faisant une actualisation, par exemple pour la Charte de l'élu local qui a évolué.

Intervention de M. JANER :

« Je vais mettre fin au suspense insoutenable que vous avez quelque peu rompu. La charte éthique que vous nous proposez de signer est un symbole. Il ne faut pas que les Ballanais qui nous écoutent auraient un doute par rapport à ça, heureusement, que les sujets comme les conflits d'intérêts où l'éthique de manière générale des élus est réglementée par la loi. Donc cette charte est surtout une déclaration d'intention qui va néanmoins dans le bon sens puisque les symboles sont importants. On l'a suffisamment dit pendant la campagne électorale, ils permettent de renforcer le lien de confiance entre élus et citoyens. Et on avait même été plus loin que le comité d'éthique pendant la campagne en proposant d'agir sur les indemnités avec une baisse symbolique, notamment pour le Maire. Donc on vous rejoint complètement sur le besoin d'avoir des symboles sur le volet de l'exemplarité. C'est un préalable nécessaire à l'action politique, sans quoi elle n'apparaîtrait pas légitime. Donc, en cohérence avec notre campagne et nos convictions, nous signerons donc cette charte éthique et le protocole d'organisation qui va avec, même si je ne reviens pas sur la composition qui n'est, semble-t-il, pas suffisamment ouverte, et on le regrette encore une fois, mais il ne peut pas y avoir ce soir d'ambiguïté sur le signal que nous envoyons et que nous adressons ce soir. L'éthique fait partie intégrante de notre mandat, c'est pour ça qu'on a été élus. »

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas répondre sur les indemnités des élus, le débat ayant déjà eu lieu. Il procède donc au vote.

Vote :
Unanimité

4- Décision modificative n° 2 – Budget Ville

M. LE GOFF présente le projet de délibération à l'aide du diaporama ci-joint.

Elément de contexte de Mme JAVELOT :

« Je vais donc vous donner quelques éléments de contexte pour comprendre cette vente/acquisition/revente, s'agissant de cette maison au 9 boulevard Jean Jaurès ; on l'appelle plus ou moins régulièrement la maison dite MAZET, puisque c'était les propriétaires à l'époque où la Ville a demandé à l'EPFL de l'acquérir.

Il faut que je vous refasse un peu des éléments de contexte pour savoir pourquoi cette situation est arrivée dans les affaires de la Ville de BALLAN-MIRE. En 2017, sous la mandature de M. CHAS, il y avait eu une modification n° 5 du PLU, qui avait été ensuite adoptée par la Métropole en janvier 2018.

Cette modification de PLU comportait notamment une orientation d'aménagement et de programmation. Ce sont des règles pour le quartier de la Gare qui ont été fixées à cette époque-là. Il y avait d'établi une servitude pour la mise en place d'une voie douce qui traversait le quartier de la Gare, et cette servitude intervenait sur la parcelle notamment des propriétaires de l'époque, M. et Mme MAZET. Lorsque nous avons pris nos fonctions, dans la mandature de M. CHAILLOUX et de son équipe en juin 2020, nous avons découvert qu'il y avait un contentieux qui n'était pas réglé justement concernant cette maison MAZET, puisqu'il y avait un droit de délaissement qui avait été soulevé, c'est à dire que les propriétaires considéraient que la valeur de leur bien était grevée par cette servitude. Et donc, via un avocat, ils avaient relancé la Ville. Il y avait un risque d'escalade de ce contentieux qui aurait pu être très coûteux, puisque cette servitude, elle ne traversait pas que la partie concernant la maison MAZET. Plutôt que de rentrer dans des procédures juridiques longues et coûteuses, nous avions mené à l'époque une transaction à l'amiable avec le missionnement de l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire, qui est un établissement qui sert justement à acquérir, pour le compte des Communes, des Collectivités, ce genre de biens. Donc l'EPFL a déroulé sa procédure habituelle. Il a demandé une estimation aux Domaines qui l'ont estimée à 403 000 €uros, sachant qu'à ces 403 000 €uros, qui étaient la somme des Domaines en face, via leur avocat, les époux MAZET demandaient une somme de 440 000 €uros. Nous avions à l'époque négocié et réussi à diminuer ce montant de 440 000 €uros demandés à 426 000 €uros, par rapport

aux 403 000 €uros proposés par les Domaines. Les modalités de portage de l'EPFL : c'est un établissement public foncier, donc ils acquièrent pour le compte de la Collectivité, mais pas ad vitam æternam. Il faut qu'au bout d'une durée, qui est précisée dans la convention que la Ville passe avec l'EPFL, la Ville réacquière le bien. En général, ça peut devenir un bien qui est revendu soit à un particulier, soit dans le cadre d'un projet. Là, en l'occurrence, ce que vous a expliqué M. LE GOFF, c'est que ce bien sera cédé au locataire actuel, puisque l'EPFL s'étant porté acquéreur, l'usufruit en fait du bien est donné à la Ville malgré tout. Les locataires qui ont été positionnés dans la maison depuis 2022 payent un loyer qui rentre dans les comptes de la Ville.

Tout ça pour vous dire que nous avions deux possibilités, puisque l'EPFL a changé ses modalités de portage. C'était en décembre 2025, on a passé une délibération au Conseil municipal pour faire un avenant à cette convention de portage et respecter les nouvelles modalités de portage de l'EPFL. Du coup, on avait prolongé également la date limite de cette convention jusqu'en 2030, de 5 ans. Les nouvelles modalités obligent la Collectivité à rembourser annuellement 1/5 du capital porté par l'EPFL, puisque c'est sur 5 ans. Ça signifie que la Ville aurait dû, si on avait voulu continuer à conserver ce bien dans le patrimoine de la Ville, payer 86 000 et quelques €uros par an pour abonder ce cinquième du bien.

Donc deux possibilités s'offraient à nous : soit nous cédions dès 2026 via l'EPFL ce bien, et bien entendu, suivant la valeur du bien cédé, il y aura une différence à débourser pour la Ville, soit on souhaite le conserver encore cinq ans, mais avec la contrainte de devoir débourser 86 000 €uros tous les ans pendant cinq ans.

Comme vous le savez, nous gérons le budget de la Commune avec la plus grande rigueur pour permettre à la fois de mener à bien le maximum d'investissements au service de l'intérêt de tous les Ballanais, mais également en maîtrisant au maximum le budget de fonctionnement de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix, une fois que les locataires se sont portés acquéreurs du bien qu'ils occupent, de leur céder cette maison au prix de 355 000 €uros. Bien entendu, vous pouvez constater une différence de prix entre l'acquisition à 426 500 €uros, je dirais, pour vous épargner les centimes, et la cession d'aujourd'hui pour un montant total ; donc l'écart en défaveur de la Ville, de 71 692 €uros facialement dans les comptes.

En réalité, il faut bien voir que cette somme en défaveur de la Commune n'est pas complètement de 71 692 €uros puisque, depuis 2022, comme je vous l'ai dit, les locataires versent un loyer. La Collectivité a perçu environ 30 000 €uros de loyer pour cette location, et le montant facial de la maison par les Domaines était de 403 000 €uros, et non les 426 000 €uros qui avaient été finalement payés à l'EPFL, puisqu'il y avait une forme d'indemnité pour qu'ils renoncent au contentieux qui était en cours. Du coup, si on calcule la différence entre ces loyers, la différence de prix à l'origine, pour la Collectivité, quelque part, on vend la maison 18 700 €uros moins cher que ce qu'on a réellement acheté en 2022. On peut donc effectivement déplorer cet écart en notre défaveur. Mais néanmoins, on sait que le marché de l'immobilier est particulièrement complexe, que même s'il ne s'est pas complètement cassé la figure, on va dire, à BALLAN-MIRE, il a quand même subi des travers qui font que le marché n'est pas le même aujourd'hui qu'en 2021. Et de fait, je vais rendre la parole à M. LE GOFF pour qu'il puisse faire voter ou à M. le Maire cette délibération de décision modificative. Je passerai du coup 2 autres délibérations ensuite pour faire l'acquisition auprès de l'EPFL et la cession aux époux CUVILLIER qui sont actuellement locataires. »

Intervention de M. BRICE :

« Merci Mme JAVELOT, M. LE GOFF. Nous aurions sincèrement souhaité pouvoir soutenir cette décision modificative du budget. Toutefois, le choix politique que vous opérez consistant à prélever 50 000 €uros sur les 300 000 €uros de subventions initialement fléchées pour la rénovation de la MJC, afin de les réaffecter au rachat de la maison MAZET auprès de l'EPFL ne correspond pas aux priorités que nous défendons. Cette réorientation, déjà actée lors du Conseil municipal du 21 mai dernier, aurait mérité d'être présentée de manière un peu plus claire et anticipée lors de la Commission de ce Conseil du 21 mai. Fidèles à notre position constructive et responsable vis-à-vis des finances de la Commune, et compte tenu de ces désaccords, nous avons fait le choix de nous abstenir. »

M. le Maire se félicite à nouveau que la Préfecture, par l'intermédiaire de M. Thomas CAMPEAUX, Préfet, et Mme Florence GOUACHE, Secrétaire générale et sous-Préfète d'arrondissement, qui avaient tous les 2 été reçus à BALLAN-MIRE, a versé en tout 600 000 €uros et le Département, qu'il remercie également, a aussi versé 200 000 €uros. Cela représente des subventions significatives pour la Ville.
Il confirme qu'en l'espèce il s'agit juste d'une écriture comptable : il n'y a pas de réaffectation et ou de changement de projet et la MJC sera bien financée dans son intégralité, en conformité avec l'AP. Pour le reste, il renvoie aux explications de Mme JAVELOT.

Vote :
25 Pour
4 abstentions (MM. JANER, BRICE, MASSON, GONNEL)

5- Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)

M. LE GOFF présente le projet de délibération.

M. BRICE précise que, comme précédemment, le groupe s'abstiendra.

Vote :
25 Pour
4 abstentions (MM. JANER, BRICE, MASSON, GONNEL)

5- Acquisition parcelle AO 346 – Commune de Ballan-Miré

Mme JAVELOT présente le projet de délibération.

M. BRICE demande quelle était l'estimation des Domaines en 2021.

M. le Maire répond qu'elle était de 403 000 €uros comme l'a indiqué Mme JAVELOT.

Vote :
Unanimité

6- Vente parcelle AO 346 – M et Mme CUVILLIER

Mme JAVELOT présente le projet de délibération.

M. BRICE demande le montant de l'estimation des Domaines pour cette vente.
Mme JAVELOT répond que les Domaines, qui avaient été sollicités, ont répondu que le bien appartenait à l'EPFL, qui le gère, donc il n'y a pas d'estimation.

M. BRICE pense donc que l'estimation a été faite par des agences immobilières.
Mme JAVELOT répond qu'un prix autour de 355 000 €uros a été estimé par un notaire et une agence immobilière.

M. BRICE précise que son groupe va voter pour, afin d'éviter à la Commune un déficit de 426 000 €uros.

Vote :
Unanimité

8- **Evaluation du préjudice d'atteinte au patrimoine arboré – Approbation du barème de l'arbre**

Introduction de M. LICHERON :

« Une petite introduction très rapide à ces deux délibérations effectivement pour rappeler l'importance de l'arbre à la fois dans l'histoire de notre pays et évidemment dans l'histoire de notre Ville. L'arbre comme symbole de l'histoire effectivement, puisque à une époque il était le symbole de la puissance de la royauté, avec l'image de Saint-Louis rendant la justice sous son chêne. Un symbole également aussi de la liberté politique, et je ne peux pas m'empêcher de penser au tilleul qui a été planté en 1989 proche de l'étang de Beaune. On me souffle à ma gauche qu'il s'agit également du symbole du Trophée des Sports à BALLAN-MIRE, la feuille du tilleul.

C'est comme ça que je poursuis avec un symbole de la Ville puisqu'effectivement BALLAN-MIRE est connue pour son cadre de vie et pour ses bois qui permettent aux Ballanais et aux Ballanaises de se rafraîchir, avec des températures comme les jours qui arrivent.

Très rapidement, évoquer aussi les rôles de l'arbre avec ses fonctions sociales. Je le disais, un cadre de vie amélioré, renforcé, c'est extrêmement important, des fonctions environnementales, sanitaires et climatiques effectivement derrière moi, une clim permet aujourd'hui d'avoir un petit peu plus frais, mais rappelons toute l'importance des arbres pour cela, puisqu'ils sont des régulateurs thermiques, mais ils sont aussi un élément naturel fondamental de captation du CO2.

Et enfin j'en termine par là, des fonctions économiques puisqu'un terrain sur lequel il y a un arbre, il me semble qu'on parlait de vente de terrain et on enchaînera par ce sujet-là aussi, et bien la valeur d'un terrain n'est évidemment pas la même quand il est arboré ou quand il ne l'est pas. Cette délibération elle a deux fonctions : c'est tout d'abord évaluer la valeur intégrale de l'arbre, c'est donner une valeur en fonction de l'essence, en fonction de l'âge d'un arbre, lui donner un prix quelque part, et une fois cela étant fait, c'est évaluer aussi les dégâts quand il y a des travaux, notamment effectués par des entreprises qui interviendraient sur la voie publique ou sur des travaux de construction, de réaménagement, et bien quand des dégâts sont faits à des arbres, il y a une possibilité d'avoir un barème qui est objectif et qui permet de demander, j'allais dire, des comptes au sens propre et figuré lorsque les arbres sont atteints. C'est quelque part donner toute l'importance que ces arbres ont dans notre Ville et je suis très heureux de l'adoption à venir de cette délibération. »

Aucune remarque n'étant faite, M. le Maire procède au vote de la délibération.

Vote :
Unanimité

9- **Espaces verts – Patrimoine arboré – Adhésion à la charte de l'arbre de l'ARF Centre Val de Loire**

Introduction de M. LICHERON :

« Suite parfaitement logique à la délibération que nous venons d'adopter, décidément c'est la journée des chartes. Aujourd'hui donc la charte de l'arbre qui permet là aussi d'avoir une valeur symbolique, comme on l'évoquait au début de ce Conseil municipal, pour dire combien BALLAN-MIRE accorde une importance toute singulière à cet élément du paysage et à son rôle fondamental dans le cadre de vie et dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cette charte a un sens au niveau de la région puisqu'elle est portée par l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'embellissement des Communes. Elle a aussi un rôle dans les « fleurs » que nous obtenons grâce au label des Villes et Villages fleuris. Eh bien, cette charte aura tout son rôle pour maintenir ces fleurs et voire même pour partir, si j'ose dire, à l'assaut d'une éventuelle 4ème fleur d'ici quelques années.

L'objectif de la charte, c'est simple : c'est inventorier, protéger, faire de la pédagogie, continuer les plantations puisque vous le savez, je dis continuer à juste titre, des arbres sont plantés en l'honneur des jeunes qui portent peut-être le plus beau nom que l'on puisse leur donner, Ballanais et Ballanaises, et donc effectivement, ces plantations, elles perdureront d'autant plus. Je fais peut-être une petite précision, elle est fondamentale à mon sens : cette charte de l'arbre, elle a une

valeur pour protéger les arbres, une valeur symbolique et concrète. Evidemment, je me dois de préciser que parfois, les responsabilités du Maire s'agissant de la sécurité publique imposent que des arbres qui menacent de tomber soient élagués ou coupés. Ces cas de figure sont importants pour la protection des Ballanais et des Ballanaises, notamment quand il y a de forts vents. Cette charte, évidemment, intègre cette dimension dans le cadre d'une sécurité publique qui paraît évidente. »

Aucune remarque n'étant faite, M. le Maire procède au vote de la délibération.

Vote :
Unanimité

10- Transfert de propriété à Tours Métropole val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « Aménagement de l'espace public » - Espace classé dans le domaine public non cadastré

M. LOGEAIS présente le projet de délibération en indiquant qu'il s'agit de voiries du domaine public qui ne sont pas en impasse et, si elles sont en impasse, qui ont des communications via des chemins piétons avec d'autres parties du domaine public.
C'est ce qui fait la cohérence avec le domaine métropolitain.

Vote :
Unanimité

11- Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « Aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées)

M. LOGEAIS présente le projet de délibération en indiquant qu'il s'agit de parcelles privées de la Ville qui accompagnent le domaine public. Par exemple quelques places de stationnement, de petits espaces verts principalement, et quelques morceaux de chemins ruraux.

Vote :
Unanimité

12- Ajustement des Règlements intérieurs des structures Petite Enfance

Mme FANDANT présente le projet de délibération en indiquant que ces règlements intérieurs sont des outils indispensables qui facilitent les relations entre professionnels et les parents en décrivant le rôle de chacun. Ils doivent être en phase avec les évolutions et obligations des crèches PSU (prestation de service unique).

Vote :
Unanimité

13- Implantation d'une micro-crèche sur le territoire de la Commune de BALLAN-MIRE. Avis du Conseil municipal

Mme FANDANT présente le projet de délibération.

M. JANER indique que c'est une bonne nouvelle pour la Commune et que le groupe votera pour, sur la base du dossier transmis.

M. le Maire confirme que c'est une bonne nouvelle. Cette création montre l'attractivité de la Commune ainsi que les besoins des parents. Comme Mme FANDANT, il est très attaché à l'évolution du nombre d'Assistantes maternelles et, compte tenu des prochains départs à la retraite, cette création est une façon concrète d'y pallier.

Vote :
Unanimité

14- La Parenthèse – TARIFS Entrées spectacles, médiathèque et service buvette – Saison 2026-2027

Mme METAY présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :
Unanimité

15- Signature de la Convention de Groupement de Commande Permanent entre la Commune de BALLAN-MIRE, le SIGEC et le CCAS

M. le Maire présente le projet de délibération qui n'appelle aucune observation particulière.

Vote :
Unanimité

16- Désignation des représentants à la Mission locale de Touraine

M. le Maire présente le projet de délibération et indique les noms des élus qui représenteront la Ville au sein des instances de la Mission locale de Touraine :
- M. RICHET comme titulaire
- Mme PASQUIER comme suppléante

Vote :
Unanimité

INFORMATIONS TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

M. le Maire la parole à Mme JAVELOT pour un point sur le PLU métropolitain.

Intervention de Mme JAVELOT :

« J'étais effectivement dans un COPIL PLU métropolitain. Comme vous le savez, c'est un feuilleton à rebondissements. Le PLU métropolitain, nous souhaitions l'arrêter début 2026. Mais malgré tout le travail des services et tout le travail des élus des 22 Communes de la Métropole, les Maires des 22 Communes, en Conférence des Maires en janvier dernier, n'ont pas souhaité prononcer l'arrêt de ce PLU métropolitain car il n'était pas abouti. Il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas exploitables et facilement appropriables, que ce soit par les élus en charge, les services ou même les pétitionnaires qui peuvent avoir des projets d'urbanisme. Donc on a préféré remettre le travail sur l'ouvrage, sachant que, bien entendu, il y a eu des élections en mars 2026, ce qui a fait que cela a un peu fait flotter le travail des élus. Néanmoins, le travail des services a continué pendant la période des campagnes et de la mise en place des nouveaux Conseils municipaux.
Le travail va donc se poursuivre en 2026. Nous avons eu un premier atelier, le 4 juin dernier, pour la Ville de BALLAN-MIRE, sachant que les 22 Communes ont été rencontrées par l'A.T.U.

Pour vous dire les choses dans le détail, la Métropole avait confié la mise en place de ce nouveau PLU métropolitain à une entreprise privée qui a eu des défaillances et qui n'a pas fourni le travail attendu ; ils ont réinternalisé le travail avec l'Agence d'urbanisme et les services métropolitains. Et donc là, pendant la phase transitoire, on va dire de la période électorale, ils ont proposé une nouvelle méthode de travail, repris les choses qui avaient déjà été avancées. On avait quand même fait plein de choses pendant les 3 dernières années sur ce sujet-là, mais tout a été repris. L'atelier auquel nous avons pu participer pour BALLAN-MIRE le 4 juin dernier, était plus spécifiquement orienté sur les sujets du zonage, vous savez, les zones U, A, N de la Commune, et sur le plan des hauteurs pour pouvoir discriminer suivant les zones U, A, N, et là où on a le droit de construire, la hauteur des bâtiments qu'on peut y faire. Donc c'était ça essentiellement le sujet de l'atelier du 4 juin dernier.

La suite du travail va consister maintenant, à la rentrée de septembre, à travailler sur la stabilisation de ce zonage et du règlement écrit et graphique qui va avec. Et puis également sur tout un tas de sujets qui sont très importants pour pouvoir maîtriser l'urbanisation dans notre Commune et garder l'état d'esprit de ville à la campagne qu'on a tous à cœur de préserver, notamment avec le sujet de coefficient de sol vivant, les emprises au sol, les pourcentages minimum de pleine terre. Donc tout ça, ce sont des notions très importantes et qu'on souhaite avoir comme outil de maîtrise de l'urbanisation sur la Ville de BALLAN MIRE, mais qu'il faut pouvoir mettre en œuvre de manière claire et transparente pour tous les usagers du PLU. Et donc ça, c'est collectivement porté par les différentes Communes de la Métropole. C'est ce travail-là qui sera mené plus précisément à la rentrée.

Ensuite, le calendrier devrait se dérouler de la manière suivante : fin 2026, on va finaliser tous ces documents. Début 2027, on espère avoir un dossier complet, ficelé, pour permettre un arrêt du projet, donc ce qu'on devait faire en janvier 2026. Le faire plus tôt, mais ce sont des informations que j'ai collectées cette après-midi, c'est tout récent ; au deuxième trimestre 2027, ce qui permettra de réaliser l'enquête publique fin 2027 et d'avoir un PLU métropolitain, si tout se passe comme prévu, qui entrerait en vigueur début 2028.

Pourquoi cela prend aussi tout ce temps-là ? C'est parce qu'il faut quand même avoir la contextualisation de tous ces sujets-là. Il y a un sujet qui est très important, lié à la consommation de terrain, d'espaces naturels et agricoles, le ZAN, le Zéro Artificialisation Nette. Si on avait présenté notre dossier en l'état au mois de janvier dernier, on se serait fait retoquer sans doute, notamment pour ce sujet-là. Sachant qu'il ne faut pas perdre de vue que le SCOT, qui est le document d'urbanisme à l'échelon du dessus, a lui fait l'objet d'un arrêt en 2025 et qu'il a été rejeté. Enfin, il y a eu un avis défavorable de l'État parce que justement le SCOT n'était pas respectueux de ces règles-là, pas suffisamment en tout cas au regard de l'État, et que l'État a été et le sera de plus en plus, particulièrement vigilant et attentif à ce qu'on fait à ce sujet-là. Donc c'est aussi un sujet d'importance qui va être débattu, travaillé dans les prochains ateliers dont j'ai pu vous parler.

Voilà ce que je pouvais vous dire de l'état d'avancement du PLU métropolitain. »

QUESTIONS DIVERSES

1ère question posée par Mme GONNEL :

1) Certains Ballanais ont reçu en mai un courrier de la mairie de Ballan-Miré les informant que le contrat de maintenance de l'antenne collective de la commune va être résilié au 31 décembre 2026. Il s'agit effectivement d'une technologie ancienne, utilisée dans les années 1990. Il est bien entendu naturel de rechercher des économies, à condition de proposer des alternatives crédibles et accompagner les Ballanais concernés. Pourriez-vous nous préciser quelles ont été les démarches engagées en amont de l'envoi de ce courrier ? Y a-t-il eu une réunion d'information ? Avez-vous l'intention d'accompagner les Ballanais concernés, souvent âgés, pour qu'ils puissent trouver une alternative qui réponde à leurs besoins ?

M. le Maire, avant de laisser la parole à M. GOUJON, fait remarquer qu'il n'y a pas de limite au nombre de question posé, mais, en l'espèce, il y en a 4 posées dans une seule.

Réponse de M. GOUJON :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous confirme en premier lieu que cette opération permettra en effet de réaliser une économie à hauteur de 7 211,36 € pour 2026, qui est d'ailleurs déjà en recul puisque nous avons payé 8 315,89 € en 2024 pour 285 foyers raccordés.

J'ajoute que la technologie actuelle utilisée, constituée d'un réseau câblé en coaxial, gérée par l'opérateur Numericable SFR, est quasiment obsolète et en tout cas datée. Les aspects financiers et techniques ne font cependant pas tout. Vous connaissez notre attention à l'humain. Nous avons donc naturellement souhaité accompagner les personnes concernées et nous l'avons fait de plusieurs manières. Tout d'abord, nous avons inscrit cette démarche dans le temps en procédant par étapes :

- été 2024, information des 285 utilisateurs par courrier ;
- nouveau courrier en 2025 : résiliation partielle du service des utilisateurs ayant donné leur accord à l'arrêt du service au 31/12/2024. 55 réponses en ce sens, ce qui explique la baisse du coût entre 2024 et 2026.
- en 2026, courrier en mai pour information de la résiliation totale du service en fin d'année pour tous les utilisateurs.

Ensuite, nous leur avons indiqué quelles étaient les solutions alternatives :

- en premier, la fibre optique via un abonnement internet auprès d'un fournisseur d'accès, Orange, SFR, Bouygues, Free, qui inclut généralement l'accès aux chaînes de télévision dont le raccordement est gratuit, ce qui ne sera peut-être pas dans le temps ou dans les années à venir ;
- une antenne râteau sur le toit ou intérieure, solution simple et sans abonnement pour recevoir les chaînes de la TNT en qualité HD. Si le choix initial du câble a pu être motivé pour des raisons urbanistiques, à ce jour, il n'y a pas de règle qui interdit ce système d'antenne sur le toit.
- enfin, nous avons proposé dans le courrier, à toute personne qui en aurait besoin de nous contacter. À ce jour, les services de la Ville ont reçu une dizaine de personnes pour des précisions sur la mise en œuvre et les conseils sur les 2 solutions alternatives.

Je conclurai pour vous dire que, concernant les personnes âgées, ils sont raccordés actuellement en câble cuivre pour la téléphonie, ils ont la télésurveillance et fin 2029, le cuivre va finir de vivre, donc ils seront obligés de passer par la fibre optique pour avoir une continuité pour leur télésurveillance, je ne citerai pas de nom de télésurveillance, mais les personnes qui ont un déclenchement s'ils tombent par terre ou autre. »

2ème question posée par M. MASSON :

« Les Ballanais voient sortir de terre depuis plusieurs mois l'immeuble dit "Gambetta" sur le boulevard de Gaulle, avec un parking qui donnera sur le début de la rue des Hérissières. Cette portion de rue, déjà dangereuse, est à sens unique. En parallèle, les perspectives immobilières dans le quartier de la gare, avec notamment la maison Rose et le 2ème immeuble "Gambetta", laissent penser que le trafic en voitures / vélos / piétons augmentera fortement dans les prochaines années dans le secteur suivant : centre-ville, rue du commerce, rue des Hérissières, boulevard Lagrange, boulevard de Gaulle. Envisagez-vous de lancer une concertation avec les habitants des rues les plus dangereuses de cette zone pour faire évoluer le plan de circulation et anticiper l'augmentation du trafic à venir ? »

Réponse de M. LOGEAIS :

« Tout d'abord, je précise que je ne partage pas votre point de vue selon lequel cette portion de route serait dangereuse et d'ailleurs le fait qu'elle soit en sens unique constitue bien un élément de sécurité puisque ça permet de réduire les flux avec cette circulation dans un seul sens.

Sur ce secteur, l'aménagement est contraint du fait du passage à niveau. Il y a un certain nombre de règles de sécurité à prendre en compte pour l'aménagement.

Au niveau de la rue des Hérissières, comme partout en ville, on intervient pour apporter des petits aménagements permettant de renforcer la sécurité quand il y a lieu. Par exemple, nous avons posé des balises de signalisation à la sortie d'une copropriété au niveau du 1 rue des Hérissières. C'était la portion où il pouvait y avoir quelques conflits d'usage puisque des voitures pouvaient couper le virage.

Pour répondre à votre question plus précisément, effectivement, la construction de ce nouvel immeuble va engendrer un flux supplémentaire au niveau du début de la rue des Hérissières, pour que les occupants des logements Gambetta puissent rejoindre le grand axe du général de Gaulle, situé à moins d'une centaine de mètres, et puissent pouvoir aller dans le centre-ville en utilisant le boulevard Léo Lagrange. Ces usages, comme un petit peu partout dans BALLAN-MIRE, seront essentiellement pendulaires, c'est-à-dire des flux de circulation le matin et le soir. Mais il faut également prendre en compte que l'entrée dans l'immeuble est située au milieu de cette rue, donc on aura plutôt tendance à ralentir le flux de circulation pour rentrer dans cet immeuble. Donc je ne pense pas qu'il y ait des problèmes de vitesse sur ce point. Ce que nous ferons, c'est que nous travaillerons comme sur l'ensemble des sujets, en étant fidèles à notre méthode, ne pas agiter les peurs, mais quantifier les choses pour pouvoir apporter des solutions le cas échéant.
Donc concrètement, nous lancerons un comptage avec le radar pédagogique pour quantifier les passages de véhicules, ce qui permettra vraiment d'objectiver les choses avant et après, et le cas échéant, toujours, voir si quelques aménagements ou changements de réglementation sont nécessaires puisqu'on n'est qu'à une dizaine de mètres de la sortie de la zone 20, s'il devait y avoir des problèmes et c'est la méthode que nous emploierons dans ce quartier pour mesurer les transformations à faire et nous le ferons en concertation avec les riverains. »

DECISIONS DU MAIRE

Pas de question.

M. le Maire lève la séance en indiquant que le prochain Conseil municipal aura lieu le 24 septembre et il invite les élus et le public aux prochaines manifestations qui auront lieu avant les vacances, notamment la Fête de la Musique qui se déroulera ce week-end.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 20

Fait à BALLAN-MIRE, le 24 septembre 2026

La secrétaire de séance

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

Brigitte DONNEAU

Le Maire

MAIRIE DE BALLAN-MIRE (Indre-et-Loire)

Thierry CHAILLOUX

- Conseil municipal -

18 juin 2026

BALLAN-MIRÉ

Règlement intérieur du Conseil municipal

BALLAN-MIRÉ

- Dans les 6 mois qui suivent l’installation du Conseil municipal

- Actualisation de celui qui régissait le mandat précédent

- Les principales modifications proposées :
  * Précisions des délais spécifiques d’envoi des délibérations pour le BP (12 jours calendaires) et une DSP (15 jours francs)
  * Précision que les envois de documents relatifs aux commissions générales et aux commissions se font par mail sécurisé
  * Possibilité d’un temps de 30 minutes pour reconstituer le quorum avant de lever la séance
  * Précision du délai maximum (10 semaines) entre DOB et budget
  * Modification de l'heure limite pour déposer un amendement le mardi (dans le cas d’un Conseil municipal se tenant le jeudi), qui passe de 10 h à 13 h.
  * Précision du fait que tout conseiller municipal peut déposer un voeu
  * Précision du caractère « strictement matériel » des rectifications qu’un conseiller municipal peut demander, relativement au procès-verbal de la séance du CM
  * Précision du fait que tout conseiller municipal dispose d’une adresse mail institutionnelle
  * Confirmation du fait qu’à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal, dans la limite d'un débat par an.

En outre, la rédaction des articles du CGCT cités a été actualisée lorsque ces articles ont fait l'objet de modifications.

Il s'agit à titre principal des articles :

- L.2122-8 du CGCT : cas de vacances au sein du Conseil municipal
- L. 2121-20 du CGCT: inclusion du congé maternité
- L. 2121-15 du CGCT: modalités de désignation du secrétaire, de rédaction et d'adoption du procès-verbal
- L. 1112-16 du CGCT : referendum local à la demande des électeurs de la commune

Création d’un Comité éthique et désignation des membres

BALLAN-MIRÉ

- Un comité éthique avait été institué lors du mandat précédent

- L'importance des questions éthiques comme la qualité du travail du comité éthique du précédent mandat justifient pleinement de reconduire ce dispositif

- Il est proposé de le reconduire à l'identique dans ses missions comme dans sa composition, à savoir :

- Missions :
  - Il sera notamment garant du respect du Règlement Intérieur, de la Charte de l'élu local, des règles et des valeurs qui constituent le socle de celle-ci et de la Charte éthique de la Ville de Ballan-Miré.
  - Il pourra faire des propositions pour compléter ces règles.
  - Son travail fera l'objet d'un rapport annuel présenté au Conseil municipal, lors de sa session dernière session de l'année civile.

- Composition :
  - 3 membres issus des électeurs de la Commune (nécessité d'être inscrit sur les listes électorales),
  - 2 proposés par la majorité, 1 par la ou les minorité(s).

Adoption de la Charte éthique
et du protocole d'organisation du comité éthique

- Suite à la création du comité éthique et la désignation des membres :
  - Adoption du protocole d’organisation du Comité d’éthique
  - Adoption de la Charte éthique

Décision modificative

Décision modificative n°2

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CREDITS A PREVOIR
Subvention DETR MJC 2ème partie	300 000,00
Vente de la maison située au 9 boulevard Jean Jaurès	355 000,00
Virement de la section de fonctionnement	21 500,00
Total recettes d'investissement	**676 500,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CREDITS A PREVOIR
Travaux extension réhabilitation MJC	250 000,00
Achat à l'EPFL de la maison située au 9 boulevard Jean Jaurès	426 500,00
Total dépenses d'investissement	**676 500,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CREDITS A PREVOIR
Enveloppe de réserve	- 21 500,00
Virement vers la section d'investissement	21 500,00
Total dépenses de fonctionnement	**0,00**

Autorisations de Programmes
et de Crédits de Paiement (AP/CP)

AP / CP - Modification

Extension bâtiment MJC – Moe, études et travaux

Au Conseil Municipal de mai 2026 :

Montant AP	CP réalisés fin 2025	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels
3 280 000,00	498 623,71	1 706 376,29	1 075 000,00

Nouvelle situation : transférer des CP 2027 vers les CP 2026 pour 250 000 €

Montant AP	CP réalisés fin 2025	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels
3 280 000,00	498 623,71	1 956 376,29	825 000,00

Acquisition parcelle AO 346

- 2021 : acquisition du bien situé au 9 boulevard Jean Jaurès par l'EPFL au titre de la commune pour :
  - Eteindre un risque de contentieux
  - Maitriser le foncier dans une perspective d'aménagement urbain
- Désormais :
  - Le risque de contentieux a disparu
  - L'aménagement urbain projeté ne nécessite plus que la ville soit propriétaire du bien
- En conséquence, la commune souhaite vendre le bien (cf délibération suivante)
- Cela nécessite, au préalable, son rachat auprès de l'EPFL, objet de la présente délibération pour un montant total de 426 492,43 €.

Vente parcelle AO 346

- La Commune souhaite vendre le bien situé au 9 boulevard Jean Jaurès, dans la mesure où elle n’a plus besoin d’en posséder la maîtrise foncière

- La vente du bien se fera au profit des actuels locataires, pour un montant de 355 000 €

Evaluation du préjudice d’atteinte au patrimoine arboré

Approbation du barème de l’arbre

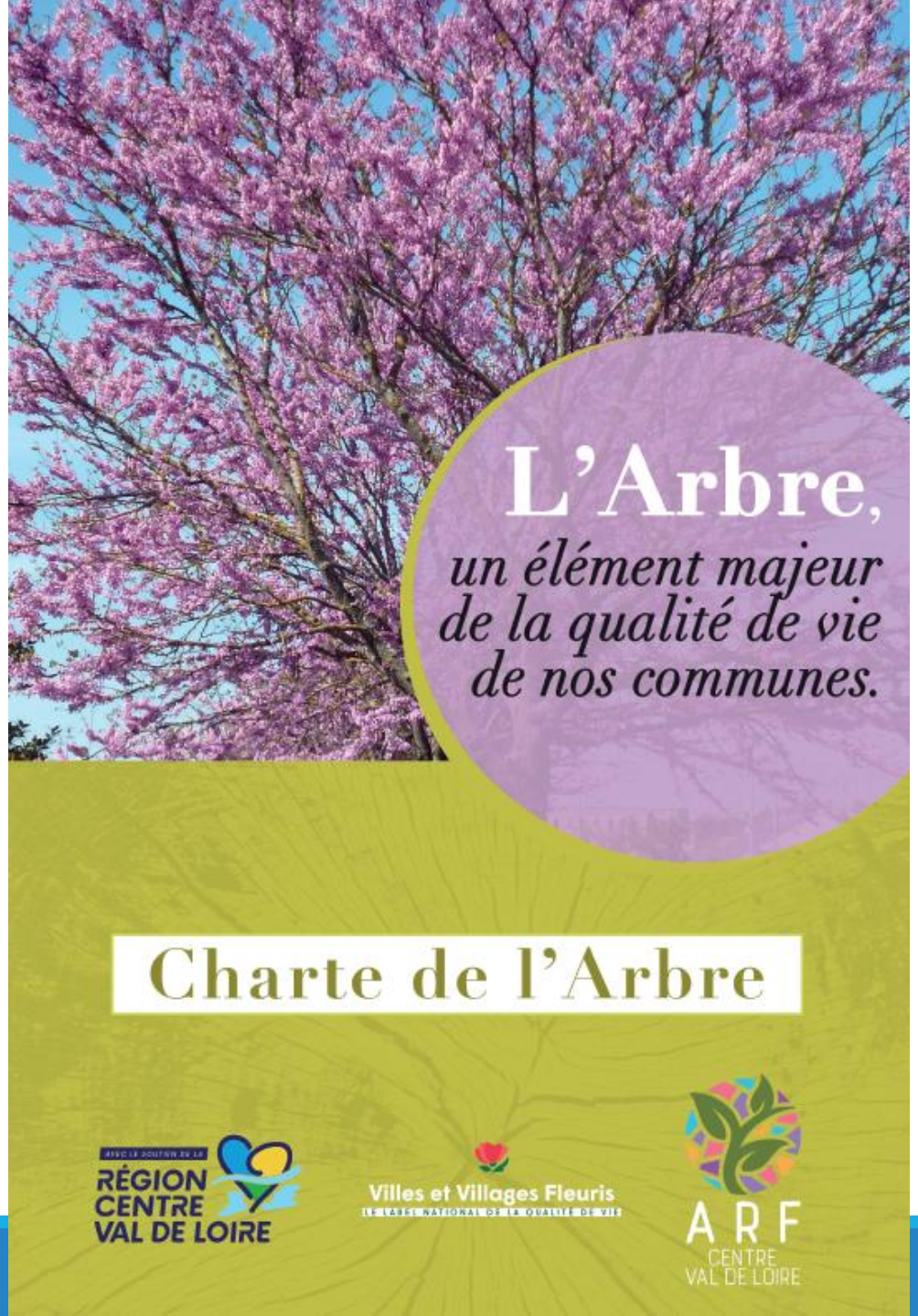
BALLAN-MIRÉ

Barèmedel'arbre



Espaces verts – Patrimoine arboré

Adhésion à la charte de l’arbre de l’ARF Centre Val de Loire


L'Arbre,
un élément majeur
de la qualité de vie
de nos communes.
Charte de l'Arbre
RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE
Villes et Villages Fleuris
ARF
CENTRE
VAL DE LOIRE

Transfert de propriété à Tours Métropole val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « Aménagement de l'espace public » - Espace classé dans le domaine public non cadastré

BALLAN-MIRÉ

Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs à la compétence « Aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées)

BALLAN-MIRÉ


Sous-Cora

Ajustement des Règlements intérieurs des structures Petite Enfance


1,2,3
SOLEIL
CRÈCHE FAMILIALE


BRIN DE
MALICE
CRÈCHE COLLECTIVE

Implantation d’une micro-crèche sur le territoire de la Commune de BALLAN-MIRE.

Avis du Conseil municipal

CONTEXTE & JUSTIFICATION

Situation actuelle

Mme Eve Dansault, gestionnaire dispose d'une micro-crèche Brindille implantée sur le secteur de Touts Nord.

Elle souhaiterait développer une autre micro-crèche sur Ballan-Miré. Elle a identifiée comme secteur pour l'implantation de sa nouvelle structure la zone de la Chataigneraie située au 2 rue de la Briaudière.

Besoin identifié

le secteur de la Briaudière/Chataigneraie présente plusieurs caractéristiques structurantes:

- Une proximité immédiate avec des zones d'activités dynamiques, générant des flux domicile-travail importants
- Une accessibilité facilitée pour les familles actives
- Une attractivité résidentielle croissante

DÉTAILS DU PROJET

Capacité d'accueil

La micro-crèche accueillera 12 enfants en places régulières, complétées par 2 places d'urgence pour répondre aux besoins ponctuels des familles.

Approche pédagogique

L'accueil semi plein air constitue le cœur du projet éducatif, favorisant le contact quotidien avec la nature et un environnement d'apprentissage vivant et stimulant.

Développement sensoriel

Le développement sensoriel est au centre de la pédagogie : activités d'éveil, exploration des textures, sons et éléments naturels pour accompagner la croissance des tout-petits.

Aménagements adaptés

Les espaces intérieurs et extérieurs sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans la zone de La Châtaigneraie, 2 rue de la Briaudière, avec des aménagements adaptés à la petite enfance et au réglementation en vigueur.

PARTENARIAT & INTÉGRATION

Collaboration avec l'entreprise Cléopatre

La micro-crèche s'implante en lien étroit l'entreprise La Colle Cléopâtre, située sur la commune de Ballan-Miré. Ce partenariat favorise une continuité éducative naturelle entre les deux structures, offrant aux enfants un environnement cohérent et sécurisant dès leur plus jeune âge.

La Parenthèse
TARIFS Entrées spectacles, médiathèque et service buvette

Saison 2026-2027

Droits d'entrée

sur les spectacles

de la Saison culturelle

PROPOSITIONS TARIFS 2026 -2027			
Intitulé	**Tarif plein**	**Tarif réduit 1 ***	**Tarif réduit 2 ****
Tarif 6	29,00 €	24,00 €	18,00 €
Tarif 5	24,00 €	20,00 €	14,00 €
Tarif 4	18,00 €	14,00 €	11,00 €
Tarif 3	12,00 €	8,00 €	6,00 €
Tarif 2	7,00 €	5,00 €	4,00 €
Tarif invité et enfant de moins de 2 ans (sur les tarifs de 2 à 6)	0 €		
Spectacles Jeune Public + scolaire	**Unique**		
Tarif 1	4,00 €		
Carte d'abonnement Valable de septembre à mai, sur les spectacles organisés par la Ville et sur les séances cinéma du soir.	10 € Permet de bénéficier du tarif réduit 1 Carte nominative		
Carte d'abonnement pour les nouveaux Ballanais (installés depuis sept 25)	0 €		
Tarif service de garde d'enfant	4,00 €		

Tarifs réduits 1 * > Tout public : - 18 ans, étudiants, apprenants, demandeurs d'emploi, famille (2 adultes / 2 enfants), groupes de + 10 personnes, festivaliers Bruissements d'Elle et membres de Comités d'Entreprises conventionnés.
Tarifs réduits 1* > abonné : Pour les détenteurs de la carte d'abonnements
Tarifs réduits 1 * > Pass Culture : Tarifs pour les jeunes de 15 à 18 ans, via l'application gouvernementale Pass Culturel
Tarifs Réduits 2 ** > Détenteurs du Passeport Culturel Etudiant, Centres de Loisirs, groupes scolaires, foyers médicalisés et bénéficiaires minimas sociaux (revenu de solidarité active : RSA ; allocation de solidarité spécifique : ASS ; allocation équivalent retraite de remplacement : AER-R ; allocation temporaire d'attente : ATA ; allocation pour demandeur d'asile : ADA ; allocation aux adultes handicapés : AAH ; allocation supplémentaire d'invalidité : ASI ; allocation veuvage : AV ; allocations du minimum vieillesse : ASV et Aspa ; revenu de solidarité : RSO)

Inscription et service de la Médiathèque

PROPOSITIONS TARIFS 2026 -2027 Applicables depuis la réouverture suite à la pause estivale, jusqu'à la fermeture estivale prochaine	
Inscription médiathèque	
Moins de 18 ans et statut d'apprenant	Habitants Métropole = 0 € Habitants hors Métropole = 0 €
Nouveaux ballanais (installés depuis sept 25) et structures éducatives TMVL*	0 €
18 ans et plus	Habitants Métropole = 14 € Habitants hors Métropole = 19 €
18 ans et plus - Tarif réduit**	Habitants Métropole = 7 € Habitants hors Métropole = 11 €
Gratuité pour les associations à vocation éducative, les établissements scolaires, les assistant(e)s maternel(le)s et les structures petite enfance, ainsi que les agents de La Parenthèse et les bénévoles actifs* * Le tarif réduit concerne les adultes demandeurs d'emploi et bénéficiaires minimas sociaux (revenu de solidarité active : RSA ; allocation de solidarité spécifique : ASS ; allocation équivalent retraite de remplacement : AER-R ; allocation temporaire d'attente : ATA ; allocation pour demandeur d'asile : ADA ; allocation aux adultes handicapés : AAH ; allocation supplémentaire d'invalidité : ASI ; allocation veuvage : AV ; allocations du minimum vieillesse : ASV et Aspa ; revenu de solidarité : RSO) et les agents de la Collectivité de Ballan-Miré et du SIGEC*	
Remplacement	
Carte de lecteur	5,50 €
Albums, romans et documents jeunesse (premiers docs), BD enfants et manga	10 €
Romans ados et adultes, documentaires adultes, CD	20 €
Jeux de société	30 €
DVD, jeux vidéo	42 €
Liseuse électronique, lecteur livre audio, enceintes Merlin	53 €
Manettes	70 €
Console XBOX One, PS4	158 €
Switch	270 €
Vente de livre, CD, jeux	
Livres	0.50 €
Beaux livres, CD	1 €
Magazines par lot de 5	1 €
Jeux vidéo	2 €

Consommations à la buvette

TARIFS BUVETTE / 2026-2027		
Intitulé boisson	**Contenance**	**Tarif**
Jus de pomme	25cl	1,50 €
Soda	25cl	1,50 €
Eau gazeuse	25cl	1,50 €
Vin tranquille	15cl	2,50 €
Vin pétillant	15cl	2,50 €
Bière	25cl	3 €
Caution pour 1 verre réutilisable	/	1 €
Intitulé en-cas		
Chips (paquet individuel)		1 €
Fruits à l'unité		1 €
Gâteaux		1 €

Signature de la Convention de Groupement de Commande Permanent entre la Commune de BALLAN-MIRE, le SIGEC et le CCAS

- Convention pour achats communs en matière de travaux, fournitures et services
- Outil proposé par la commande public
- Groupement de commande permanent pour souplesse lors d'achat commun
- La convention définit les rôles du pilote, du coordonnateur et des membres
  - Le rôle du pilote est confié à la commune de Ballan-Miré pour animer et coordonner les actions de chacun
  - Chaque opportunité d'achat sera pilotée par un coordonnateur en charge du recensement du besoin, et de la passation à la notification du marché
  - Chaque membre aura la possibilité de participer ou non à chaque nouvelle mutualisation proposée

Désignation des représentants à la Mission locale de Touraine

BALLAN-MIRÉ

- Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.
- La Ville de Ballan-Miré soutient cette action, en adhérant à la Mission locale de Touraine et en lui accordant une subvention annuelle, dont le montant s'élève à 6 053 € pour 2026 soit 0.70 € par habitant.
- Dans ce cadre, il convient de désigner des représentants de la Ville de Ballan-Miré au sein des instances de la Mission locale de Touraine, dont le Conseil d'administration sera renouvelé fin juin.
- Il sera proposé au Conseil municipal de désigner :
  - Titulaire : Mathieu RICHET
  - Suppléante : Brigitte DONNEAU

Information TOURS METROPOLE

Décisions du Maire

Questions diverses

Merci